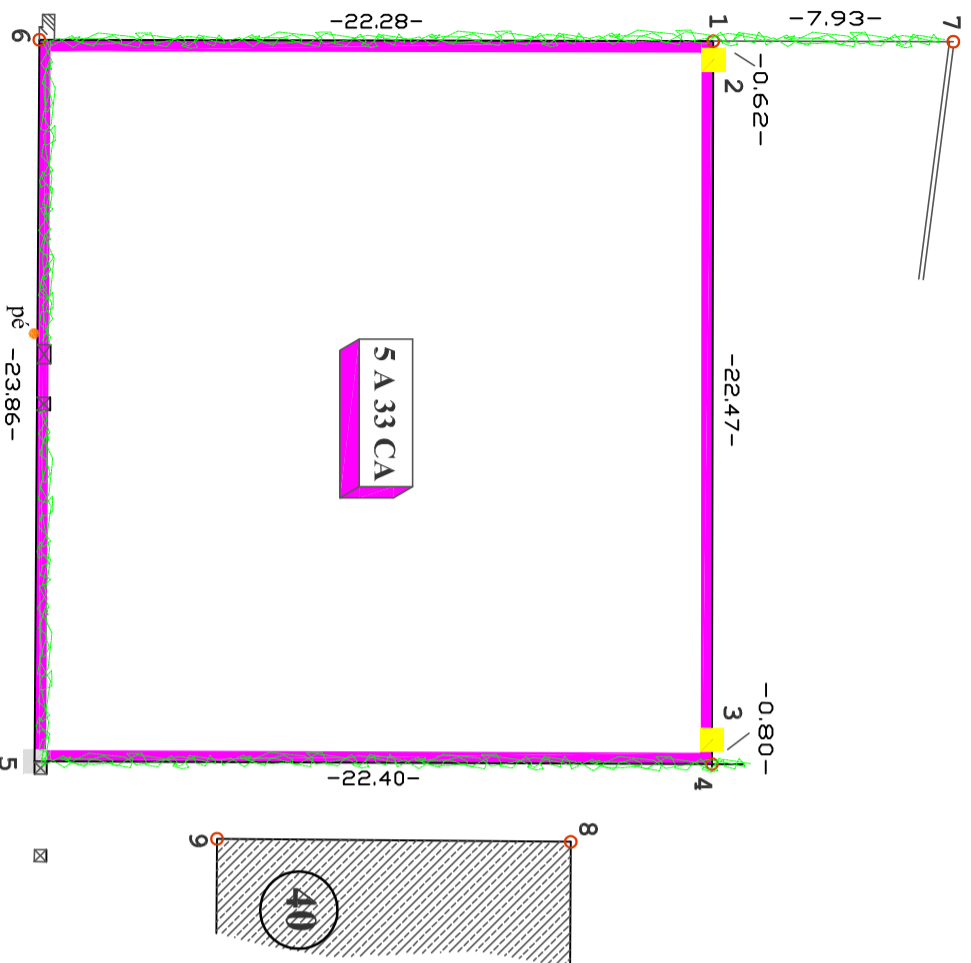
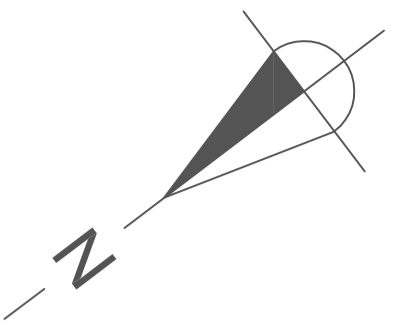


# PLAN DE MESURAGE

Echelle : 1/250e



# PROCES VERBAL DE MESURAGE

SITUATION :

CADASTRE :

Commune de **MORLANWELZ**,  
ex-**MORLANWELI**,  
9e Division  
Section A  
parcelle : **978F8** (partie)  
nouvelle entité

PROPRIETE DE :

La parcelle se trouve représentée au plan ci-contre à l'échelle du 1/250e, délimitée par les points 1-2-3-4-5-6 et 1, bordée d'un liseré de teinte mauve, pour une contenance de :

**5 ARES 33 CENTIARES**  
(cinq Ares trente-trois Centiares)

REMARQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES :

- de par la présente division, tout système de récolte et/ou d'évacuation des eaux pluviales, fécales et/ou usées pourra subsister.
- Il en sera de même pour les arbres existant à distance non réglementaire.
- limite "1-6" et "4-5" : axe de la haie mitoyenne.
- point 2 : borne nouvelle directionnelle placée à 0,62 m du point 1.
- point 3 : borne nouvelle directionnelle placée à 0,80 m du point 4.
- point 5 : borne ancienne.
- point 6 : arête gauche du piquet de clôture.